

CQP

Manager un salon de coiffure

Conditions d'entrée

› Avoir signé un **contrat de professionnalisation ou être salarié d'un salon de coiffure**

› Être titulaire au minimum d'un **CAP** avec, au moins 3 ans d'expériences



Formation

Domaine professionnel

- › Organiser les activités de l'équipe du salon de coiffure
- › Animer l'équipe de collaborateurs
- › Recruter des collaborateurs
- › Accompagner le développement des compétences individuelles et collectives du salon de coiffure
- › Développer la performance du salon de coiffure

Objectifs et compétences

Accompagner le développement et la pérennisation. Répondre aux enjeux de professionnalisation des futurs dirigeants et de leurs collaborateurs. Permettre un meilleur accès à la promotion sociale et professionnelle des salariés afin d'accompagner leur évolution de carrière et leur « projet de vie ». Permettre d'anticiper les évolutions à venir du métier et de la branche. Contribuer à la fidélisation des collaborateurs en proposant un parcours professionnel adapté.

Diplôme RS6745

Durée et alternance

• **210 heures de cours par an**

• **Cours tous les lundis**

• **10 mois, de septembre à juin**

Examen Ponctuel en Juin

Possibilité d'aménagement des parcours de formation en fonction de l'expérience, des diplômes antérieurs.

Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Contacter la référente handicap du CFA, Mme STERVINOU - e.stervinou@cfa-ce.fr.



3 rue Vasco de Gama
44800 Saint Herblain

02 40 71 06 50

contact@cfa-ce.fr



24 rue de l'Île de France
44600 Saint Nazaire

02 40 66 71 83

st-nazaire@cfa-ce.fr

L'APPRENTISSAGE C'EST APPRENDRE UN MÉTIER EN ALTERNANT PÉRIODES PRATIQUES EN ENTREPRISE ET PÉRIODES DE FORMATION AVEC, À LA CLÉ, UN DIPLÔME OU UN TITRE PROFESSIONNEL RECONNUS !

Le contrat de professionnalisation

- Une première **expérience professionnelle** longue
- Une formation **prise en charge par l'OPCO**
- Un **accompagnement** par un professionnel qualifié
- Un diplôme ou un titre professionnel **reconnu au RNCP**
- Un **contrat de travail** comportant toutes les mentions obligatoires prévues par la réglementation
- **45 jours en entreprise** pour vous assurer que votre engagement mutuel est satisfaisant



Hébergement

Partenariats avec l'internat du Sacré Coeur et les hôtels Cerise

Congés payés

5 semaines de congés payés par an

Restauration

Possibilité de se restaurer sur place ou à emporter.

Transport

Accessible facilement en tramway, arrêt Frachon, ou par le périphérique

Rémunération

CQP Manager un salon de coiffure

16 - 17 ans
% du SMIC

1^{ère}
année

65%

18 - 20 ans
% du SMIC

65%

21 - 25 ans
% du SMIC

80%

26 ans et plus
% du SMIC

100%